

Valtech

Société Anonyme

80 avenue Marceau
75016 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'ouverture de plans de souscription ou
d'achats d'actions au profit des membres du
personnel salarié et des mandataires sociaux**
Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
(Vingt-troisième résolution)

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme

80 avenue Marceau
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'ouverture de plans de souscription ou d'achats d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
(Vingt-troisième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société Valtech et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social de la société, diminuée de tout montant attribué dans le cadre d'attribution gratuite.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat appellent de notre part l'observation suivante :

Les informations figurant dans le rapport du conseil d'administration concernant les modalités de fixation du prix de souscription ne nous semblent pas suffisamment détaillées pour être de nature à éclairer les actionnaires.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2010.

Les Commissaires aux Comptes

FIDREX



AISLINN BENSADON

Deloitte & Associés



Jean-Luc BERREBI